Droit de la prévention

PRÉVENTIONBTP
Un service OPPBTP

Article R4225-1 du Code du travail

Date de mise à jour : 20 Juin 2025

Notre analyse

Les postes de travail en extérieur doivent être conçus par le maître d'ouvrage et aménagés par l'employeur de façon à ce que les travailleurs puissent rapidement s'extraire d'une situation de danger, ou qu'ils puissent facilement être secourus.

Par ailleurs, la démarche d'évaluation des risques de l'entreprise doit tenir compte des risques liés au travail en extérieur et de l'exposition des travailleurs à des températures extrêmes et aux conditions atmosphériques. L'employeur doit ainsi protéger les travailleurs contre les effets des conditions atmosphériques.

Les postes de travail extérieurs doivent être protégés contre les chutes d'objet et de hauteur, le risque de glissade, les bruits excessifs (notamment liés à l'utilisation de matériels bruyants en extérieur), ou encore contre des émanations de produits dangereux.

L'employeur doit également veiller à aménager les postes de travail situés à l'extérieur de façon à protéger les travailleurs des conditions atmosphériques (zones d'ombre, abris climatisés ou chauffés, vêtements de protection contre le froid, mise à disposition de boissons chaudes ou fraîches...).

Article R4225-1 du Code du travail

Les postes de travail extérieurs sont aménagés de telle sorte que les travailleurs :

1° Puissent rapidement quitter leur poste de travail en cas de danger ou puissent rapidement être secourus ;

2° Soient protégés contre la chute d'objets ;

3° Soient protégés contre les effets des conditions atmosphériques ;

4° Ne soient pas exposés à des niveaux sonores nocifs ou à des émissions de gaz, vapeurs, aérosols de particules solides ou liquides de substances insalubres, gênantes ou dangereuses ;

5° Ne puissent glisser ou chuter.

Des outils utiles à la mise en oeuvre

Travaux en extérieur en plein soleil : comment bien se protéger des UV ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Je suis exposé à des températures extrêmes

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Travailler par forte chaleur ou par grand froid sur le chantier

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Quatre conseils pour mieux résister aux températures négatives

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Je prépare et je vérifie les moyens de secours sur le lieu de travail

Cliquez ici pour accéder à cet outil